

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Girardville, le 17 décembre 2024

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 17 décembre 2024, à dix-huit heures quarante-cinq (18:45 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Claudette Martel, Line Tanguay et Patricia Bolduc, conseillères, messieurs André Kirouac, Jacky Gosselin et Patrick Dufour, conseillers.

Réunis sous la présidence de monsieur Vincent Beckert, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et greffier-trésorier.

RAPPORT DE SIGNIFICATION DE L'AVIS SPÉCIAL AUX MEMBRES DU
CONSEIL

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et mentionne dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents, s'il y a lieu, à l'ouverture de la séance.

2024-227

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit adopté l'ordre du jour.

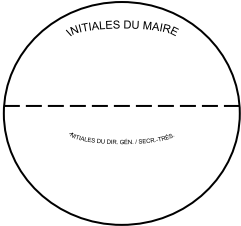
2024-228

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES ACTIVITÉS
FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soient adoptées les prévisions budgétaires pour l'année 2025 :

RECETTES	
TAXES	1,491,745 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	144,481 \$
TRANSFERTS	558,619 \$
SERVICES RENDUS	28,100 \$
IMPOSITION DE DROITS	27,500 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	7,500 \$
INTÉRÊTS	28,800 \$
TOTAL DES RECETTES	2,286,745 \$
CHARGES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	563,532 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	256,100 \$



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

TRANSPORT	486,250 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	328,050 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	32,500 \$
URBANISME	78,750 \$
LOISIRS ET CULTURE	220,115 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	255,000 \$
TOTAL DES CHARGES	2,220,297 \$
EXÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	-66,448 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES :	
PARTICIPATION	-272,000 \$
FINANCEMENT, INVESTISSEMENT ET AFFECTATION	338,448 \$
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALE	66,448 \$
EXÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES:	0 \$

2024-229

ADOPTION DES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR madame Line Tanguay, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soient adoptés les taux des taxes foncières suivantes pour l'année 2025:

Taxe foncière générale - résiduelle (taux de base) :	\$ 1.1700/ \$ 100 d'évaluation.
Taxe foncière générale - immeuble non résidentiels (INR)	\$ 1.7900/ \$ 100 d'évaluation
Taxe foncière générale - industriels - 0 \$ à 500,000\$:	\$ 1.8300/ \$ 100 d'évaluation
Taxe foncière générale - industriels - 2 ième taux - Tranche évaluation de 500,000 \$ et plus :	\$ 2.4400/ \$ 100 d'évaluation
Taxes spéciales ensembles (inclus dans les taxes foncières générales):	\$ 0.1591/ \$ 100 d'évaluation
Taxes spéciales - aqueduc - Infrastructure :	\$ 65.00 / unité
Taxes spéciales - égout - Infrastructure :	\$ 45.00 / unité
Taxes spéciale - industriel - règlement # 457 Réfection d'infrastructure de transport - Rang St-Joseph Nord	\$ 0.1875/ \$ 100 d'évaluation

2024-230

APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR
LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Bolduc, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

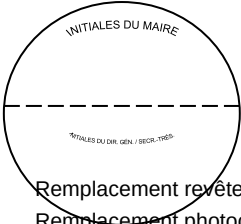
QUE soit adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027.

Municipalité de Girardville
Programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027

INVESTISSEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	ANNÉE		TOTAL
2025	2026	2027	



PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Remplacement revêtement stationnement - Hôtel de Ville	-	\$
Remplacement photocopieur	-	\$

TRANSPORT

Réfection extérieure garage municipal	1 000 000 \$			1 000 000 \$
POH annotation	50 000 \$			50 000 \$
Réfection de rangs	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	900 000 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales	15 000 \$			15 000 \$
Vidange bassin épuration	100 000 \$			100 000 \$
Installation Compteurs d'eau				- \$
Rempalcement surpresseur	20 000 \$			20 000 \$
Avenue Brisson	1 000 000 \$			1 000 000 \$
Revêtement avenue Fontaine		300 000 \$		300 000 \$

LOISIRS ET CULTURE

Parc Urbain	600 000 \$	400 000 \$		1 000 000 \$
Développement CPALC (secteur village - sans coolboox)			1 250 000 \$	1 250 000 \$
Réfection chambres des joueurs		20 000 \$		20 000 \$
Requalification Église	200 000 \$	200 000 \$		400 000 \$
Total:	3 285 000 \$	1 220 000 \$	1 550 000 \$	6 055 000 \$

SOURCE DE FINANCEMENT

MTQ (voirie)	225 000 \$	225 000 \$	225 000 \$	675 000 \$
Subvention Parc urbain	450 000 \$			450 000 \$
Subvention (PRACIM)	750 000 \$			750 000 \$
Subvention	25 000 \$		1 125 000 \$	1 150 000 \$
MRC (programme)	200 000 \$			200 000 \$
Subvention (Patrimoine)	135 000 \$	135 000 \$		270 000 \$
TECQ (2024-2028)	750 000 \$	300 000 \$		1 050 000 \$
Surplus accumulé	150 000 \$	50 000 \$		200 000 \$
Réserve barrage	300 000 \$	60 000 \$		360 000 \$
Règlement d'emprunt	300 000 \$	450 000 \$	200 000 \$	950 000 \$
Total:	3 285 000 \$	1 220 000 \$	1 550 000 \$	6 055 000 \$
	- \$	- \$	- \$	- \$

2024-231

MOD. BOUES FOSSES SEPTIQUES 2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Kirouac, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit adopté le règlement no 526-2024 modifiant la tarification pour le traitement des boues de fosses septique;

QU'une dispense de lecture du règlement est donnée, tous les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et en avoir pris connaissance

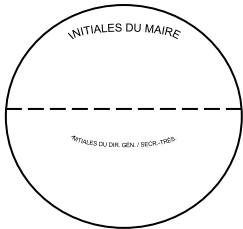
CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO _526-2024



N° de résolution
ou annotation

*PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)*

MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LE
TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QU'avis de motion et le dépôt du présent règlement a régulièrement
été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 17 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Girardville et ledit
conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir:

QUE le conseil de la municipalité de Girardville adopte le présent règlement
ayant pour objet de modifier le tarif pour le traitement des boues de fosses
septiques.

QUE le règlement numéro 519-2023 soit abrogé; et,

QU'un règlement portant le numéro 526-2024 soit et est adopté, et qu'il soit
statué et décrété par ledit règlement, ainsi qu'il suit:

ARTICLE 1:

L'article 5 du règlement # 526-2024 est remplacé par le suivant:

Afin de pourvoir au paiement de la quote-part dont la municipalité est débitrice
pour le service de vidange et de traitement des fosses septiques des résidences
isolées situées sur son territoire, il est imposé et prélevé par le présent
règlement, une tarification annuelle de 77.00 \$ pour chaque résidence
permanente et de 38.50 \$ pour chaque résidence saisonnière visée par ce
service. Ce tarif est imposé au propriétaire de l'immeuble et est par conséquent
assimilé à une taxe foncière.

ARTICLE 2:

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément
à la Loi.

2024-232

**PUBLICATION D'UN DOCUMENT EXPLICATIF SUR LE BUDGET 2025 ET
LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES
2025, 2026 ET 2027**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacky Gosselin, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit envoyé par la poste, à chaque adresse civique, un document explicatif
sur le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations pour les années
2025, 2026 et 2027.

2024-233

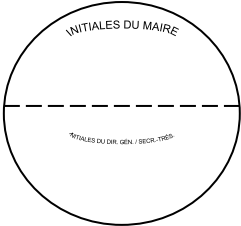
LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit levée la présente séance à 18:50 heures.

Vincent Beckert
Maire

Denis Desmeules
Directeur général et greffier-trésorier



N° de résolution
ou annotation

*PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)*

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*